

La majorité des exploitants d'élevateurs ont fait part au comité de leurs très sérieuses préoccupations à ce sujet. Il n'y avait rien de semblable dans l'ancienne loi sur les grains.

Quelle était la situation dans le passé? Le dernier débrayage important s'est produit à la tête des Grands lacs, il y a deux ans. A l'époque, ni les producteurs ni les exploitants d'élevateurs n'étaient en odeur de sainteté au ministère. Je vais m'inspirer d'une coupure de journal pour résumer la situation. Le ministre avait déclaré que si l'industrie céréalière avait commencé par présenter une offre raisonnable, la grève n'aurait pas eu lieu ou aurait vite cessé. Voilà ce qu'il avait dit aux agriculteurs de l'Ouest.

Il y a deux ans, les manutentionnaires de céréales aux élevateurs de la tête des Grands lacs ont obtenu une hausse de \$1 l'heure après de longues négociations. Des représentants du ministre du Travail sont intervenus. Une entente a été conclue et la hausse fixée à \$1.05. Le ministre de l'Agriculture ne peut prétendre qu'une offre raisonnable n'a pas été faite. On avait offert tout d'abord \$1 et l'entente définitive prévoyait une hausse de \$1.05.

L'hon. M. Olson: C'est faux.

M. Horner: Le ministre pourra parler quand j'aurai terminé. Une hausse importante a été accordée il y a deux ans. Le contrat doit être renouvelé cet automne. La fin de l'année sera peut-être la date limite. Les employés demandent maintenant une autre hausse de 20 p. 100. Assurément, la position du syndicat ne doit pas être raffermie dans la conjoncture économique actuelle. Je n'ai rien contre les syndicats. Ils ont joué un rôle essentiel pour obtenir justice pour les ouvriers des principales industries au Canada et à travers le monde. Toutefois, ce n'est pas le moment pour le Canada de raffermir leur position à la table des négociations. Ils n'ont pas besoin d'une plus grande influence sur le transport du grain.

Les syndicats sont déjà assez puissants à Vancouver ou à la tête des Grands lacs. Environ 400 ouvriers ont paralysé l'ensemble de l'économie des Prairies par suite des événements survenus à Vancouver il y a un an. Toute l'économie des Prairies en a souffert quand plus de 200 ouvriers ont fait une grève de 26 semaines, la moitié d'une année. A peu près 200,000 agriculteurs ont souffert à cause d'un peu plus de 200 travailleurs. Les cultivateurs ont maintes fois menacé d'aller sur la côte charger eux-mêmes les navires, mais ils n'ont pas mis leur menace à exécution. Après une grève de 26 semaines, à Vancouver, les ouvriers ont enfin accepté une augmentation de salaire horaire de 70c. avec des avantages sociaux, ce qui représentait 87c. l'heure pour les compagnies. Le contrat est en vigueur jusqu'à la fin de 1971.

La position des syndicats est renforcée à la table des négociations, alors même qu'ils ne se comportent pas en bons Canadiens. Dans ses recommandations, M. Young avait proposé une augmentation de 6 p. 100 tant pour les salaires que pour les prix. On nous a dit que les compagnies s'étaient vraiment efforcées de s'en tenir à ce taux, mais ce ne fut pas le cas et elles ont déclaré catégoriquement qu'elles ne respecteraient pas cette norme. A l'occasion, elles ont tout fait pour prouver qu'elles étaient plus fortes que le gouvernement, et elles ont convaincu ce dernier qu'il était nécessaire d'accorder des augmentations de salaire de plus de 6 p. 100.

Récemment, l'industrie céréalière a accordé une forte augmentation. Elle peut avoir de graves effets sur toute la question de la commercialisation des grains. Les députés savent que la question des céréales et de leur manutention peut créer un énorme problème financier aux producteurs. On ne fait la grève que lorsque cette industrie peut provoquer un chaos économique. Par exemple, il n'y a pas eu de grève quand le Saint-Laurent a été interdit à la navigation. Les céréaliers ont intérêt à faire la grève quand ils peuvent exercer une forte pression à la table des négociations.

Le gouvernement a déclaré que la population active doit plus ou moins contrôler ses désirs. La Commission des prix et des revenus a été créée pour étudier les augmentations dans ces deux domaines. On a dépensé d'énormes sommes aux dépens des contribuables pour permettre à cette commission de parcourir le pays. D'autre part, le gouvernement n'a accordé aucune attention ni au premier ministre (M. Trudeau) ni au ministre des Finances (M. Benson) lorsqu'il a précisé dans quels buts cette commission était établie. Je le répète, le gouvernement présente un bill qui renferme un article qui avantage nettement les syndicats à la table de négociation. C'est l'avis de la société United Grain Growers; c'est aussi celui du syndicat du Manitoba, de la Northwest Line Elevator Company, de la Federal Grain Elevator Company—je pourrais en nommer des quantités. Ce sont les organismes qui auront à négocier au nom des producteurs des accords équitables sur les salaires. Les députés peuvent se demander s'il y avait, dans l'ancienne loi, des dispositions de ce genre. Il faut se rappeler que l'ancienne loi a servi utilement pendant 40 ans; pendant 40 ans elle a donné lieu à des négociations salariales sereines et relativement, a donné satisfaction. Je prétends que cet article a été conçu après coup et ajouté conformément au désir de la Commission et tout particulièrement de l'avocat de la Commission du blé, M. Monk qui, à ce qu'on a dit, aurait été las de négocier ces accords et aurait préféré un régime établi, qui entre automatiquement en vigueur après sept jours. L'ancienne loi ne contenait rien de semblable et je recommande instamment au gouvernement de supprimer l'article du bill dont nous sommes saisis, conformément à mon amendement. Une disposition semblable n'a pas été nécessaire pendant 40 ans, elle n'est pas nécessaire maintenant, et l'amendement recommande sa suppression.

● (4.00 p.m.)

Le ministre devrait mettre ses préjugés de côté. Je sais qu'il a pris parti pour les syndicats lors des négociations tenues à la tête des Grands lacs il y a deux ans, en laissant entendre que les producteurs de grain n'avaient pas présenté une offre raisonnable en premier lieu. Je signale aux députés que nous sommes peut-être en train d'établir un système qui durera encore 40 ans. Il se peut qu'à un moment donné, au cours de la prochaine décennie, nous soyons tenus d'incorporer dans le bill une disposition de ce genre de façon à donner aux syndicats une plus grande marge de négociation, mais ce n'est pas opportun aujourd'hui; ce n'est pas le temps de dire aux syndicats: Vous n'avez pas assez de force économique dans notre société; nous devons donc nous assurer qu'un groupe de 200 employés du terminus de Vancouver puisse paralyser l'exportation de la production de 200,000 culti-